
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 octobre 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1788

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 octobre 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.006 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1789

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1790

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1791

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 1792

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun, pour une période de soixante mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 570 025,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14602 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1152709003

CE15 1793

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la prolongation du contrat d'élimination d'ordures ménagères accordé à l'entreprise Recyclage Notre-Dame (CG10 0367), pour une durée d'un mois, tel que prévu aux documents d'appel d'offres, à même les sommes déjà autorisées, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154730004

CE15 1794

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons « Sprinter » avec équipements et accessoires, pour les besoins de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14240 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154473002

CE15 1795

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Zone Technologie Électronique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de fourgons « Sprinter » avec équipements et accessoires sur cinq véhicules fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 203,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14565 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150336001

CE15 1796

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées (nids-de-poule en période hivernale);
- 2 - d'accorder aux entreprises ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés en regard de chacune d'elles, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14598 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Construction DJL inc.

Groupe A (en vrac)

Tech-Mix, division de Bau-Val inc.

Groupe B (en sacs)

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155331008

CE15 1797

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 668,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7308-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153334028

CE15 1798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1925-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153334030

CE15 1799

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Lasalle / NHC inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 363 608,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14573 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1153334002

CE15 1800

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, WSP Canada inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau, soit pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14632 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156688003

CE15 1801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société Telus Communications, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2015, une parcelle de terrain faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 401,35 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une tour de communication et d'équipements, pour une recette totale de 74 192,15 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1155323008

CE15 1802

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 133 970 \$, aux sept organismes ci-après désignés, pour les projets et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2015-2016

Organisme	Projet	Montant recommandé
Musée Marguerite-Bourgeoys	Les Choralies - Chapelle-Notre-Dame-de-Bon-Secours	12 900 \$
Musée Marguerite-Bourgeoys / Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Fièvre Gospel	10 670 \$
Château Ramezay – Musée et site historique de Montréal	Autour du foyer – Traditions du temps des Fêtes	13 900 \$
	Espèces de courges!	13 000 \$
	Suivez le chef!	14 000 \$
Héritage Maritime Canada	Défi canot à glace Montréal 2016	15 000 \$
Société historique du Lac Saint-Louis	Animation militaire du 18 ^e siècle à Montréal	15 000 \$
Centre d'histoire de Montréal	Mémoires du sol (phase 2)	7 000 \$
Société historique de Montréal	Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal	2 500 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 ^e siècle	15 000 \$
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	15 000 \$
Total :		133 970 \$

- 2 - d'approuver les 11 projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151183001

CE15 1803

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme Prix de la danse de Montréal, soit 10 000 \$ par année pour les années 2015, 2016 et 2017, pour la remise du Grand prix de la danse de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156369006

CE15 1804

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à l'organisme Je Réussis pour la réalisation du projet « Intervention en persévérance scolaire aux Habitations Séguin », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156368001

CE15 1805

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 2 973,45 \$ relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 28 octobre au 2 novembre 2015, à Glasgow, en Écosse (Royaume-Uni), afin de participer à la 46^e édition des Championnats du monde de gymnastique artistique de la Fédération internationale de gymnastique (FIG);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1151680001

CE15 1806

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 401,46 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 17 et 18 septembre 2015, à Québec, dans le cadre d'une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150843019

CE15 1807

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 8^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150679020

CE15 1808

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$, pour l'année 2015, et une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$, pour l'année 2016, au montant déjà prévu de 200 000 \$ (CE13 1779), pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150498002

CE15 1809

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 875 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151179006

CE15 1810

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1- de demander au gouvernement du Québec de reconduire le cadre électoral actuel de la Ville de Montréal (prévu aux articles 4 à 13 du décret no 645-2005 (2005, G.O. 2, 3245), modifié par les articles 24 et 25 du chapitre 19 des lois de 2008) et le Règlement sur les districts électoraux (12-019) adopté par le conseil municipal le 15 mai 2012 (CM12 0410) aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour faire les représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les dispositions législatives requises.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1153430015

CE15 1811

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Investissements Vasilakos inc. pour un montant total de 2 050 000 \$, dont 1 766 180 \$ (plus intérêts et indemnité additionnelle) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée ainsi que ses frais judiciaires, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation aux fins d'une cour de voirie sur le lot 3 105 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifié par l'article 1 du plan G-48 Laurier et autoriser une dépense supplémentaire de 2 774 650, 31 \$ à cette fin;
- 2- de payer la TPS et la TVQ sur le montant de 1 471 077 \$;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
 - a) au montant de 1 766 180 \$, représentant le solde de l'indemnité totale à payer (2 050 000 \$ - 38 820 \$ - 245 000 \$) plus les intérêts au taux annuel de 5 % et l'indemnité additionnelle calculés à compter du 23 octobre 2008, et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque;

b) les frais d'experts totalisant la somme de 38 820,00 \$;

Les chèques pour ces montants devront être émis à l'ordre de SODAVEX inc. en fidéicommiss;

4- de noter que les frais judiciaires au montant de 20 941,80 \$ seront payés par chèque émis à l'ordre de SODAVEX inc.;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1150326001

CE15 1812

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser le paiement des honoraires professionnels de 130 000 \$, taxes en sus, au cabinet d'avocats Tremblay Savoie Lapierre dans le cadre du mandat déjà donné pour la représentation des intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers réunis, Maurice Sauvé et al. c. Ville de Montréal et Ville de Montréal c. Robert Bourgeois;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1153741003

CE15 1813

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, à tenter une requête introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1156976003

CE15 1814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles, à tenter une requête introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1156976004

CE15 1815

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1152907004

CE15 1816

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le Règlement RCM-60-PU-2015 révisant le plan d'urbanisme, le Règlement de zonage RCM-60A-2015 et le Règlement de lotissement RCM-60B-2015 adoptés le 15 juin 2015 par le conseil municipal de la Cité de Dorval, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 2 - d'approuver le Règlement RCM-60C-2015 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et le Règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, adoptés le 15 juin 2015 par le conseil municipal de la Cité de Dorval, ceux-ci étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements RCM-60-PU-2015, RCM-60A-2015 et RCM-60B-2015 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Cité de Dorval en respect des modalités afférentes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette délivrance, incluant la transmission, qui doit s'effectuer de façon simultanée; et à délivrer, le même jour, un certificat de conformité à l'égard des règlements RCM-60C-2015 et RCM-60E-2015 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1152622004

CE15 1817

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de monsieur Frédéric Boulva à titre de Directeur exploitation au Service de l'Espace pour la vie, à compter du 7 octobre 2015, dans la fourchette salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), conformément à l'article 2 du « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service de l'Espace pour la vie à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cette fin;
- 3 - de modifier le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » pour corriger l'annexe A du règlement afin de refléter la création de ce poste.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155143001

RCE 15-002

CE15 1818

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de M. Carle Beauchamp, à titre de directeur centre d'expertise - espace de travail au Service des technologies de l'information, à compter du 26 octobre 2015, dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), conformément à l'article 2 du « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1157022003

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE15 1788 à CE15 1818 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville